



DEUXIÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS POLYNÉSIENS

- NOTE DE CADRAGE -

THÈME 2

LA PÊCHE, SECTEUR CLÉ DE L'ÉCONOMIE BLEUE

Les habitants des îles du Pacifique ont entretenu une relation symbiotique avec le milieu marin qui leur a permis de se développer dans les milliers d'îles qui composent le continent du Pacifique Bleu¹.

La pêche est le symbole de cette relation. Elle représente tant une pratique culturelle et identitaire que nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire et le développement économique de toute une région.

Pour qu'elle continue à produire tous ses bénéfices, la pêche doit s'inscrire dans un schéma de gestion raisonnée et équitable, respectant l'environnement et ses écosystèmes, et s'appuyant sur une coopération régionale inclusive, visionnaire et ambitieuse. C'est ainsi qu'elle peut être moteur de l'économie bleue ou croissance bleue, définie comme stratégie pour soutenir le développement et la croissance durable des secteurs marins et maritimes dans leur ensemble².

La pêche contribue entre 0.2% et 14% du PIB des pays insulaires de la région sans pour autant réaliser son potentiel³. En outre, ce secteur est confronté à des enjeux globaux grandissants. Une action collective, urgente et responsable est donc nécessaire pour que ce secteur si vital puisse croître durablement et bénéficier davantage à la région.

¹ Le Pacifique Bleu ou Blue Pacific est un concept adopté par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2017 qui sert à contextualiser le régionalisme qu'ils défendent

² Il n'y a pas à ce jour de définition universelle de l'économie bleue ou de la croissance bleue. Celle-ci est la définition de la commission européenne. Il serait opportun d'inclure la définition de la Polynésie française

³ PIFS (2018). Our People, Our Environment, Our Ocean: First Quadrennial Pacific Sustainable Development report. ISBN: 978-982-202-053-3.

⁴ C'est la raison pour laquelle les délégations du Pacifique ont plaidé avec succès pour la désignation du 2 mai comme Journée mondiale du thon par la résolution 71/124 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 7 décembre 2016

C'est l'idée sous-jacente du Futur des pêches : une feuille de route régionale pour les pêcheries durables du Pacifique adoptée par les chefs d'État et de gouvernement du Pacifique en 2015. Cette feuille de route vise à être mise en œuvre jusqu'en 2024. Son suivi est confié à la communauté du Pacifique pour la pêche côtière et à l'agence des pêches du forum, FFA, pour la pêche hauturière⁵.

LA PÊCHE HAUTURIÈRE

1

Accroître la part de la consommation par les pays de la région dans les prises régionales

Il est estimé que les prises de thonidés en zone de la commission des pêches du Pacifique ouest et central (WCPFC) représentent près de 58% de l'offre mondiale. Pourtant, 90% de ces prises sont exportées hors de la région. Avec une population régionale qui grandit et des ressources côtières qui s'amenuisent car soumises à des pressions multiples grandissantes, les dirigeants du Pacifique se sont engagés à accroître la consommation régionale en thon à 40.000 tonnes d'ici 2024⁶.

Les participants de la conférence pourraient échanger sur leurs expériences nationales respectives dans la mise en œuvre de mesures réglementaires et législatives pour accroître la part des prises de thons qui sont consommées domestiquement. Comment allier cet objectif avec la promotion d'une pêche raisonnée ?

2

Accroître la valeur et les revenus de la pêche hauturière dans la région par le développement des flottes régionales et des industries de transformation

En 2016, les prises par les flottes régionales n'étaient que de 1.1 milliards de dollars contre 2 milliards pour les flottes étrangères. Une redistribution des parts de pêche au profit des flottes domestiques est donc une opportunité qui participerait à créer des emplois dans la région⁷.

L'augmentation de l'effort de pêche par les pays de la région implique des moyens de pêche beaucoup plus importants. À ce jour, quatre pays insulaires sont dépourvus de flotte hauturière domestique et ne peuvent ainsi participer directement à l'utilisation durable de cette ressource⁸.

L'industrie du thon soutient près de 23.000 emplois dans la région, dont 53% proviennent des usines de transformation du thon en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Pourtant, une part importante des prises est transformée dans des usines à l'extérieur de la région. Une opportunité est à saisir dans la retenue d'une plus grande partie des prises en investissant dans le développement d'entreprises régionales⁹.

Les dirigeants se sont ainsi engagés à créer 18.000 nouveaux emplois d'ici à 2024 dans l'industrie thonière, y compris dans les usines de transformation, les équipages de pêche, observateurs à bord, etc.¹⁰. Cet objectif doit donc être accompagné et soutenu par des mesures réglementaires et législatives incitatives et favorables.

Les participants pourraient échanger sur leurs expériences et enjeux rencontrés dans l'application de mesures pour développer le secteur, inciter et favoriser la création d'emplois dans la filière et accroître la valeur de la ressource ?

⁵ La Polynésie française n'est pas soumise à cette feuille de route directement mais en tant que membre de la région (même si elle ne l'était pas en 2015), elle a tout intérêt à s'y inscrire ou du moins à soutenir au moins une partie de sa réalisation.

⁶ FFA, CPS (2015). Futur des pêches : feuille de route pour les pêches durables: objectif 4

⁷ PIFS, 2018. Premier rapport quadriennal du Pacifique pour le développement durable.

⁸ PIFS, 2018. Premier rapport quadriennal du Pacifique pour le développement durable.

⁹ PIFS, 2018. Premier rapport quadriennal du Pacifique pour le développement durable.

¹⁰ FFA, CPS (2015). Futur des pêches : feuille de route pour les pêches durables: objectif 3

Lutter contre la pêche illicite

Un autre manque à gagner pour les pêcheries régionales résulte de la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN). Bien que son ampleur soit moindre qu'initialement estimée¹¹, elle représenterait un volume de 306.440t, soit environ 600 millions de dollars US¹². Elle est non seulement un enjeu économique mais également sécuritaire ; elle reste ainsi une priorité régionale comme réitérée par les dirigeants lors du dernier forum. L'Australie a ainsi renforcé en 2018 son soutien pour la surveillance régionale en déployant deux avions pour accroître la surveillance maritime de la zone Pacifique, et des bateaux de patrouille dans 12 pays insulaires. Il s'agit d'un apport complémentaire aux opérations et programmes de coopération déjà en place, tels que ceux menés par l'Australie, la Nouvelle Zélande et la France.

Outre le renforcement des patrouilles de surveillance en haute mer, l'importance d'améliorer la réglementation, le suivi et le contrôle des transbordements en mer pourrait améliorer la lutte contre les activités liées à l'INN. Une réflexion sur le renforcement des mesures parlementaires à cet effet par les participants serait donc opportune. Les participants pourraient échanger sur les outils législatifs et réglementaires à leur disposition pour réaffirmer l'intransigeance et soutenir les efforts de lutte contre la pêche INN.

Développer un secteur responsable

L'ambition régionale de développement du secteur est confrontée à des enjeux critiques, tels que le changement climatique, l'acidification des océans, la surpêche, y compris les prises accessoires, et les pollutions. La prise d'engagements ambitieux pour diminuer l'empreinte écologique et sociale de la filière de la pêche hauturière peut contribuer à accroître la valeur des prises, en particulier dans le cadre de démarche de labellisation. Les participants de la conférence pourraient, outre leur partage d'expériences, discuter des outils à leur disposition pour appuyer les efforts régionaux et promouvoir davantage une pêche responsable, plus propre et moins nocive. Leurs discussions pourraient concerner les éléments ci-après.

Tout d'abord, les **prises accessoires** sont un problème global dû à certaines pratiques de pêche. En effet, bien que l'état des stocks de thonidés régionaux soit en général bon¹³, les rapports sont beaucoup plus alarmants pour ce qui concerne les prises accessoires, notamment les requins dont les populations déclinent fortement, y compris le requin soyeux et le requin océanique à pointe blanche¹⁴. Ce déclin est préoccupant car les requins ont un rôle écosystémique important, notamment pour la chaîne alimentaire. Pour y répondre, l'organisation de l'agriculture et l'alimentation des Nations Unies (FAO) a élaboré un plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins¹⁵ dont un des objectifs est de réduire au minimum les prises accidentelles inutilisées des requins. Ce plan d'action facultatif a été élaboré dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable¹⁶. Pour le Pacifique, grâce à une initiative conjointe de la FFA, du PROE, de la Communauté du Pacifique et de la WCPCF, le plan d'action régional pour les requins des îles du Pacifique¹⁷ a été élaboré en 2009. La WCPCF a également adopté des mesures de conservation et de gestion des requins et étudie actuellement une nouvelle mesure¹⁸. Les participants pourraient échanger sur la pertinence de déployer des mesures pour minimiser les prises accessoires.

¹¹ MRAG, 2016 Towards the quantification of IUU fishing in the Pacific Islands Region, FFA <https://www.ffa.int/files/FFA%20Quantifying%20IUU%20Report%20-%20Final.pdf>

¹² MRAG, 2016

¹³ FFA, Tuna Fishery Report Card, 2018.

¹⁴ FFA, Tuna Fishery Report Card, 2018.

¹⁵ FAO, PAI-requins, 1999. <http://www.fao.org/ipoa-sharks/en/>

¹⁶ FAO, Code de Conduite pour pêche responsable, 1995. <http://www.fao.org/3/a-v9878f.pdf>

¹⁷ FFA, SPC, SPREP, Regional Plan of Action for Sharks: Guidance of Pacific Island Countries and Territories on the Conservation and Management of Sharks, 2009.

¹⁸ CMM 2010-07 ; Nouveau projet: projet de CMM circulaire : 2019-03 du 1 février 2019.

Un autre problème auquel la pêche est confrontée est la **pollution marine**, pour laquelle elle est à la fois victime et coupable. La pollution marine découlant de la pêche revêt plusieurs formes. Premièrement, les flottes vieillissantes, par exemple, émettent des gaz à effet de serre. Des protocoles multilatéraux dans le cadre de l'organisation internationale maritime (IMO) ont été mis en œuvre pour diminuer l'empreinte carbone des navires et rendre le secteur des transports et de la navigation maritime, y compris les navires de pêche, plus responsables en matière de climat.

Deuxièmement, l'**impact sonore des navires** est aussi une problématique grandissante. Des discussions au niveau international ont été enclenchées et des lignes directrices ont été publiées¹⁹.

Le troisième type de pollution et un des plus médiatisés concerne **les débris marins**. Ces débris revêtent plusieurs formes (pollution plastique avec les sacs plastiques, pailles, ustensiles jetables, ou encore mégots de cigarettes, etc.) mais pour la pêche il s'agit en particulier des équipements fantômes (ghost gear). Ce sont des équipements de pêche qui ont été abandonnés, perdus ou autrement jetés à la mer, comme des morceaux de filets, de lignes de pêches, etc. Ils représentent un problème grandissant que les organismes internationaux, régionaux ou locaux tentent de résoudre car ils sont nocifs pour les espèces marines qui meurent après les avoir ingérés ou bien lorsqu'elles se retrouvent emprisonnées. Ils participent, en conséquence, à la fragilisation de la santé des espèces et écosystèmes marins, ce qui réduit leurs capacités à affronter les pressions globales liées au changement climatique ou à l'acidification de l'océan. Les participants à la conférence pourront échanger sur les retours d'expériences sur la prise de mesures législatives ou réglementaires pour régler le problème de la pollution issue des pratiques de pêche.

À noter également que parmi les équipements de pêche fantômes, on retrouve les dispositifs de concentration de poissons (**DCP**) dérivants. Les DCP utilisés pour les pêcheries industrielles permettent d'améliorer les taux de prises de thonidés en particulier pour les senneurs. Cette méthode de pêche non-sélective peut avoir des conséquences néfastes sur les ressources surtout lorsque les DCP ne sont pas gérés et dérivent à l'abandon. Par exemple, les DCP contribuent à l'augmentation des prises de thon obèse, en particulier les juvéniles, et celui de prises accessoires. Il est donc important de mieux encadrer ces pratiques, y compris celles associées à la pêche industrielle, en considérant par exemple des fermetures saisonnières autour des DCP ou la promotion de pêche industrielle sans DCP. Devant la multiplicité des types de pollutions et de mesures, les participants de la conférence pourraient échanger sur leurs expériences dans l'élimination des DCP et discuter des outils dont disposent les parlements pour y pallier.

Enfin, un autre impact nocif de la pêche est la **destruction de bouées océaniques**. En effet, le Pacifique est doté d'un réseau de bouées pour la collecte de données qui permettent d'améliorer les prévisions météorologiques et maritimes (y compris les alertes tsunami), la gestion des pêches et l'évolution du climat. Leur contribution à la prévention des risques naturels dans les îles du Pacifique est ainsi fondamentale. Cependant, certaines opérations de pêche infligent des dommages qui les rendent inopérantes ce qui impacte indirectement la sécurité des îles du Pacifique. Un partage des expériences dans les mesures à mettre en place pour inciter les flottes de pêche à être plus respectueuse de ces bouées pourrait être considéré.

5

Développer la résilience du secteur aux changements globaux

Le changement climatique aura un impact sur les habitats des thonidés et une incidence sur leur répartition et leur biomasse²⁰. Il est une réalité qu'il faut incorporer d'ores et déjà dans les programmes et stratégies de développement du secteur pour lui permettre d'être le plus résilient

¹⁹ On peut citer notamment: IMO, "Lignes directrices pour la réduction de la pollution sonore sous marine par les transports maritimes commerciaux pour réduire les impacts négatifs sur la vie marine" (2014) MEPC.1/Circ.833; FAO, "Pêches récréatives", FAO Lignes Directrices techniques pour des pêcheries responsables no.13 (2012)

²⁰ Senina, et al.(2018) Impacts of climate change on tropical tuna species and tuna fisheries in Pacific Island waters and high seas areas: Modelling the effects of climate change on tuna abundance in areas beyond national jurisdiction. Final Report (CI-3) for SAN 6003922. Developed for Conservation International (CI) as part of the GEF-funded, World Bank implemented Ocean Partnerships for sustainable fisheries and biodiversity conservation (OPP), a sub-project of the Common Oceans ABNJ Program led by UN-FAO.

possible. En effet, même si de nombreuses actions et efforts sont mis en œuvre pour atténuer les causes du changement climatique, elles ne suffiront pas à alter sa progression. Elles ne pourront au mieux que le freiner.

Les dirigeants de la région misent sur le développement de la pêche hauturière pour contrecarrer le déclin de la pêche côtière. Or, si aucune mesure d'adaptation n'est adoptée, ce secteur sera aussi menacé. Ceci pourrait causer une amputation significative des revenus nationaux pour des pays dont l'économie est très peu diversifiée et dont la dépendance à ce secteur est grande²¹.

Pour ce faire, il est important de réduire les pressions auxquels le secteur et surtout les espèces thonières sont confrontées. Ainsi, des mesures de conservation et gestion plus robustes et en concertation avec d'autres organismes sectoriels, l'arrêt ou la diminution de techniques de pêches destructrices, ou le choix de techniques plus douces, sont quelques exemples dont les participants de la conférence pourront discuter. Les participants pourraient également discuter de leurs expériences et des outils respectifs dont ils disposent.

Une des pressions les plus significatives est la pollution (d'origine terrestre et maritime). La pollution affaiblit les stocks et les espèces en impactant les habitats, les zones de reproduction mais également la chaîne alimentaire dont dépendent les thons. Affaiblis, les espèces ont plus de mal à faire face aux impacts divers du changement climatique, comme l'augmentation de la température, la diminution de l'oxygène dans l'eau, etc.

La pollution peut également affaiblir le secteur en lui-même en diminuant la valeur de la ressource. En effet, les études faisant état de l'ingestion par les thonidés et autres animaux marins de micro et nano-plastiques se multiplient. L'enjeu de la pollution plastique s'avère donc être à la fois économique et sanitaire²² car c'est un effondrement possible de la filière qui pourrait être concerné par la pollution en micro et nano plastique, surtout si aucune mesure préventive ou réactive, ne sont prises. Les participants pourraient partager leurs expériences dans l'application de mesures pertinentes et discuter des enjeux, obstacles et opportunités associés à de telles mesures.

Les défis pour la pêche hauturière sont donc de taille. Ils nécessitent une action collective, à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes. Quels sont les outils parlementaires pour promouvoir une gestion inclusive, responsable, équitable?

LA PÊCHE CÔTIÈRE

6

Restaurer les milieux et le secteur par une gestion inclusive, collective et respectueuse

Les habitants du Pacifique consomment environ 3 à 5 fois plus de poissons que la moyenne mondiale, la plus grande partie étant issue de la pêche récifo-lagonaire. Elle est le socle de la sécurité alimentaire des populations de la région où le poisson représente 50 à 90% des apports en protéines animales. La ressource halieutique côtière a également un rôle primordial dans la lutte régionale contre la malnutrition et les maladies non-transmissibles. Par ailleurs, il est estimé qu'elle représente environ 49% de la contribution du secteur halieutique au produit intérieur brut (PIB) dans la région²³.

Cependant, la pêche côtière est confrontée à de nombreux enjeux, y compris le changement climatique, l'acidification de l'océan, la croissance de la population, la surpêche, les pratiques de pêche destructrices, la pollution, etc. Pour lutter contre la dégradation des ressources et milieux côtiers, les dirigeants régionaux ont pris une série d'engagements s'appuyant sur des actions partenariales et concertées.

²¹ Voir : https://www.ffa.int/system/files/OFMP%2020Climate%20Change%20fact%20sheet_0.pdf

²² Plan d'action régional du Pacifique : débris marins : p.6. ; Nations Unies (2015), Première évaluation marine intégrée globale. Chap. 6

²³ CPS (2015) : Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa

La gestion de la pêche côtière nécessite une gestion intégrée, collective et inclusive, et des moyens adéquates et pérennes. Contrairement à la pêche hauturière, la pêche en milieu lagunaire et côtier doit s'adapter au contexte local. Elle nécessite ainsi l'implication des communautés locales.

Les mesures de gestion inclusive peuvent par exemple s'appuyer sur les savoirs traditionnels des communautés locales. Leur prise en compte peut en effet contribuer à gagner l'adhésion des populations locales mais également compléter les informations scientifiques. Par ailleurs, la promotion et valorisation du rôle des femmes dans les modes de gestion de ressources et dans les méthodes de pêche soutient également la mise en œuvre effective de mesures de gestion inclusive et adaptée à chaque contexte local.

C'est tout l'enjeu de la Stratégie de Nouméa²⁴ et du Futur des pêches²⁵ qui déclinent des axes d'actions et contribuent également à l'Agenda 2030 de développement durable, en particulier l'ODD 14. Un rapport annuel de suivi commun à ces deux documents régionaux permet aux institutions nationales et régionales, ainsi que les parties prenantes concernées et intéressées, de suivre l'évolution de la mise en œuvre de ces engagements.

Les participants pourront partager leurs expériences nationales dans la mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires pour améliorer la gestion et restaurer les écosystèmes et stocks côtiers. En particulier, ils pourront échanger sur les différents outils pour promouvoir les savoirs traditionnels, ou les mesures de promotion du rôle des femmes dans ce secteur.

Avec la participation de :



²⁴ La Stratégie de Nouméa : document établi à l'issue de l'atelier régional sur l'avenir de la gestion des pêches côtières tenu du 3 au 6 mars 2015 à Nouméa. Adopté par la 9^e conférence des directeurs des pêches de la CPS à Nouméa en mars 2015.

²⁵ FFA, CPS (2015). Futur des pêches : feuille de route pour les pêches durables